



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 40

Présents : 31

Votants : 38

Date de la convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi sept juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 30, Salle du Coq Hardi à LA SAUVE MAJEURE sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (31): **BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Hervé THARAUD, **BLEIGNAC :** Mme Dominique LARCHÉ, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. Eric CHARRIER, **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Stéphane SANCHIS, Mme Lydie MARIN, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Viviane SERRES, M. Jérôme FUSEAU, Mme Fabienne IDAR, **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Etienne DURAND **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, M. Matthieu DESFORGES, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Catherine GUILLOU **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Patrick LE BARS, M. Benoit LAMARQUE, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : **CREON :** Mme Josette BERNARD pouvoir à Mme Lydie MARIN, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Jean-Marc LAMI pouvoir à M. Alain BOIZARD, **SADIRAC :** M. Christophe MOIROUX pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Coraline TOURET pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Jean-Louis MOLL pouvoir à Mme Fabienne IDAR, Mme Patricia TROVALET pouvoir à M. Hervé THARAUD,

ABSENTS (02) : **CREON :** M. Alexis FEBBRARI **SADIRAC :** Mme Françoise GOASGUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Marie Christine SOLAIRE déléguée communautaire de la Commune de LA SAUVE MAJEURE secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES AUPRES DE GIRONDE RESSOURCES

Contexte explicatif

La CC du Créonnais étant adhérente à Gironde Ressources il convient, suite au renouvellement des instances municipales et communautaires et conformément à l'article 5 des statuts, de renommer des représentants de la CCC pour participer à l'Assemblée Générale annuelle.

(Extrait des statuts de Gironde Ressources) Article 5 : Sont membres de l'Agence, le Département de la Gironde, les Communes et les Établissements de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents. Seuls siègent avec voix délibérative au sein des organes délibérants, les Conseillers Départementaux et leurs suppléants désignés par le Département (au nombre de 11 – dont de droit le Président du Département - désignés par l'assemblée délibérante), les Maires ou leurs représentants pour les Communes ainsi que leurs suppléants, les Présidents ou leurs représentants pour les EPCI ainsi que leurs suppléants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,
Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de ne pas procéder par élection à scrutin secret.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-243301215-20260707-410726-DE

S²LO

Délibération proprement dite

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire N°37.04.17 en date du 11 avril 2017 approuvant l'adhésion de la CC du Créonnais à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la CC du Créonnais

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité ont :

- Désigné membres communautaires auprès de GIRONDE RESSOURCES – AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Délégué titulaire :

Nom – Prénom	Commune
TARBES Nicolas	SAINT-LEON

Délégué suppléant :

Nom- Prénom	Commune
LESVIGNES Véronique	LOUPES

Monsieur le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Marie Christine SOLAIRE



Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais

Alain ZABULON

